FINANCEMENT DE PROJET DANS LE DOMAINE DE LA CONSOLIDATION DE LA PAIX –

RAPPORT FINAL

Renforcer la lutte contre la corruption en soutenant le « réseau anticorruption » de Lubumbashi – Kuleta Haki (Phase II)

PROJET FINANCÉ PAR LE ROYAUME DE BELGIQUE

EXÉCUTANT : RCN JUSTICE & DÉMOCRATIE
TOTAL DU SUBSIDE ACCORDÉ : 900.000 EUROS
PÉRIODE PRISE EN COMPTE : 01-10-2018 – 31-03-2022

KINSHASA, 30 SEPTEMBRE 2022

Table des matières

Sigles et abréviations....4

Liste des tableaux....4

1. Modifications survenues dans la proposition de projet initiale....5

1.1. Modification au sein de l'Organisation :....5

1.2. Modification des données bancaires :....6

1.3. Modifications de la durée de la convention :....6

1.4. Adaptations au niveau du groupe cible, des résultats escomptés, des activités prévues....6

1.5. Adaptations du cadre logique....7

1.6. Mise à jour des facteurs de succès et de risque....9

2. Evolutions dans le contexte qui ont eu un impact sur le projet....11

2.1 Contexte politique de la lutte anticorruption....11

2.2 Contexte politique à Lubumbashi....12

2.3 Contexte sécuritaire à Lubumbashi....12

2.4 Contexte de la pandémie de Covid-19....13

3. Exécution du projet (pertinence, efficience, efficacité)....14

3.1 Aperçu des activités exécutées et justification des écarts.....14

3.2 Aperçu des résultats finaux atteints, de leur pertinence et de l'efficience de la méthodologie utilisée....18

3.2.1 Réalisation du Résultat 1....18

3.2.2 Réalisation des Résultats 2, 3 et 4....24

3.2.3 Réalisation du Résultat 5....30

3.2.4 Réalisation du Résultat 6....31

4. Impact et durabilité....32

5. Partenaires....34

5.1 Bilan final de la coopération avec les partenaires locaux et (inter)nationaux....34

5.2 Bilan final de la/des contribution(s) d'autres donateurs :....36

5.3 Bilan final en matière de synergie et de complémentarité avec les autres acteurs....36

6. Thèmes transversaux : genre et environnement 36

6.1 Genre 36

6.2 Environnement 37

7. Visibilité du donateur 37

8. Rapport financier 37

9. Annexes 38

Sigles et abréviations

ACIDH : Action contre l'impunité pour les droits de l'homme
APLC : Agence de prévention et de lutte contre la corruption
ASADHO : Association africaine des droits de l'homme
CACH : Cap pour le changement
CMM : Cellule de changement des mentalités
ECOCRIM : Ecole de criminologie de l'Université de Lubumbashi
FCC : Front commun pour le changement
GTJDH : Groupe de thématique justice et droits humains du Ministère de la Justice
IGF : Inspection générale des finances
IOV : Indicateur objectivement vérifié
OPJ : Officier de police judiciaire
OSC : Organisation de la société civile
OSCEP : Observatoire de surveillance de la corruption et de l'éthique professionnelle
PARJ 2 : Deuxième phase du programme d'appui à la réforme de la Justice en RDC
PNC : Police nationale congolaise
RCN J&D : RCN Justice et Démocratie
REPLIC : Projet « Agir pour une Justice Redevable, Plurielle et Intègre au Congo »
SYNAMAC : Syndicat national des magistrats du Congo
UCOFEM : Union Congolaise des femmes des Médias

Liste des tableaux

Tableau 1 : Facteurs de succès et de risque

Tableau 2 : Aperçu des activités

Tableau 3 : Indicateurs du Résultat 1 de l'objectif spécifique

Tableau 4 : Indicateurs du Résultat 2 de l'objectif spécifique

Tableau 5 : Indicateurs du Résultat 3 de l'objectif spécifique

Tableau 6 : Indicateurs du Résultat 4 de l'objectif spécifique

Tableau 7 : Indicateurs du Résultat 5 de l'objectif spécifique

Tableau 8 : Indicateurs du Résultat 6 de l'objectif spécifique

1. Modifications survenues dans la proposition de projet initiale

1.1. Modification au sein de l'Organisation :

Le projet prévoyait le recrutement d'un chef d'antenne expatrié, ayant une expérience antérieure sur l'appui à des réseaux, pour une durée d'un an, puis l'embauche d'un collaborateur national pour les deux années suivantes. L'appel à candidature, malgré une relance, s'est avéré infructueux, les profils ne présentant pas de valeur ajoutée décisive dans la lutte contre la corruption ou le renforcement de réseaux. Il a finalement été décidé, avec l'accord de l'ambassade de Belgique à Kinshasa, de recruter un collaborateur national dès la première année et de recourir à une consultance internationale sous la forme d'un « appui perlé » au renforcement et à l'autonomisation du réseau. Un appel d'offre international a été lancé et a permis de sélectionner *South Research*, ce dernier effectuant 5 missions d'appui pendant la durée du projet avec comme objectifs respectifs :

- Appui technique au Réseau pour :
  - l'élaboration participative d'une théorie de changement du Réseau et d'une structuration adaptée à sa configuration
  - la définition des stratégies pour porter les actions du Réseau
- Appui-conseil perlé sur le développement et le fonctionnement du Réseau via :
  - des réunions à distance avec les responsables désignés par leurs pairs et avec RCN J&D
  - des échanges d'informations, de rapports et de tout autre document élaboré à travers les différentes activités collectives du Réseau.
  - la mise à jour des termes de référence du Réseau et de leur code de conduite ainsi que l'élaboration d'un règlement intérieur.

4 missions de terrain ont été effectués à Lubumbashi à travers lesquelles les membres du réseau ont formalisé leur vision, leur mission, leur théorie de changement, leurs stratégies et une structuration mise à l'essai pendant plus d'une année avant de subir une adaptation au cours de la dernière année suite pour résoudre la pesanteur remarquable sur les acteurs judiciaires (en l'occurrence les magistrats de parquet, les juges, les greffiers et les OPJ) à pouvoir mener certains types d'action externes au regard de leurs statuts. A la fin du projet, la structure du Réseau est donc formée de trois piliers : Acteurs judiciaires (i) - principalement pour des actions d'influence dans leurs milieux professionnels ; Organisations de la société civile (ii) et journalistes (iii) pour porter les actions de sensibilisation, de plaidoyer et de dénonciation en appui aux membres du premier pilier.

A l'introduction de la demande de prolongation de la durée du projet (cfr. Lettre N°RCN/KIN/098/NU/JP/2020 du 16 décembre 2020), RCN J&D avait également sollicité le recrutement d'un.e. Assistant.e. projets pour faciliter le rattrapage du retard dû notamment au contexte de la pandémie de la COVID-19. Une Assistante Projets a été recrutée et affectée sur le projet à partir du mois de mars 2021 pour appuyer particulièrement le processus de production d'articles de presse des

journalistes associés au projet, faciliter l'organisation des réunions du Réseau et accompagner particulièrement les OSC dans la préparation et la réalisation du monitoring des cas de corruption. 61 productions journalistiques et 18 cas identifiés sur 3 mois comme de la corruption dans 10 commissariats et cachots du ressort du Tribunal de grande instance de Lubumbashi par les OSC peuvent être mentionnés ici comme résultats directs de ces deux activités.

1.2. Modification des données bancaires :

Les données bancaires n'ont pas été modifiées.

1.3. Modifications de la durée de la convention :

Conformément à la correspondance numéro D5.2/JLP/HUM.03.04/2021/1488/1 du 04-02-2021 émanant du Royaume de Belgique – service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement – la durée initiale de 36 mois a été prorogée de 6 mois, soit jusqu'au 31 mars 2022 en vue de pallier aux contraintes rencontrées suite à la crise sanitaire de la Covid-19, à savoir de mener à bien les activités retardées en direction de la population et des professionnels de la Justice et le déploiement complet des activités conduites par la société civile. Ceci a notamment permis de réaliser une conférence à Kinshasa au mois de décembre 2021 sur le bilan de la répression des infractions de corruption en RDC, la résistance de la stigmatisation sociale des élites politiques et économiques pour faits de corruption ainsi que les enjeux et les risques de la résistance et la lutte contre la corruption dans le secteur judiciaire en guise de valorisation de l'expérience des membres du réseau anticorruption de Lubumbashi.

Au courant de la même période, l'UCOFEM a pu rassembler plus de 200 habitants de la ville de Lubumbashi (justiciables) en une journée dans le cadre d'une campagne de mobilisation citoyenne contre la corruption au cours de laquelle ils ont courageusement abordé le procureur près le Tribunal de grande instance de Lubumbashi sur des pratiques de corruption dont ils sont victimes particulièrement de la part des Officiers de police judiciaire, action soutenue par une lettre collective au procureur. A la suite de cette correspondance, Monsieur le Procureur de la République a ouvert un dossier à l'encontre des OPJ des quartiers Tshamilemba, Bongonga, Plateau Karavia et Bel Air 2.

1.4. Adaptations au niveau du groupe cible, des résultats escomptés, des activités prévues

Il n'y a pas eu d'adaptations au niveau des groupes cibles ou des résultats escomptés. Les adaptations aux niveaux des activités sont expliquées ci-dessous, par résultat.

Résultat 1 : Le réseau est renforcé au niveau organisationnel et technique pour plus de durabilité dans sa lutte contre la corruption

Toutes les activités prévues, au bénéfice du renforcement du réseau, ont été maintenues. L'activité « assistance à la structuration, planification et préparation d'activités » a été modifiée en « activité d'appui au renforcement et à l'autonomisation du réseau ». Cette adaptation traduit un changement d'ambition **et de méthode de travail avec les membres du réseau. Il s'est agi d'accompagner le renforcement du** réseau, dans l'ensemble de ses composantes (une vision, des valeurs, une organisation claire, une stratégie d'alliance, un plan opérationnel etc..), sans se substituer à la responsabilité de ses membres. La stratégie étant de soutenir des dynamiques endogènes. Cette activité a inclu les réunions des membres

du réseau (supervisées par RCN J&D ou par le réseau lui-même) ainsi que les missions d'appui de South Research. En lien avec l'enjeu d'autonomisation, une activité nommée « initiatives d'action des membres du réseau en direction de leurs milieux professionnels » a été créée. Elle englobait toutes les actions d'influence, de résistance, de sensibilisation et de plaidoyer ciblant spécifiquement les « professionnels de la chaine pénale » sur initiative des membres du réseau pendant la durée du projet.

Résultat 2 : Les justiciables de la justice pénale de Lubumbashi réduisent les phénomènes de corruption active

Une nouvelle activité a été insérée à la soumission du rapport intermédiaire sous l'intitulé suivant : « Journées portes ouvertes du réseau ». Il s'agissait d'une journée à travers laquelle le réseau anticorruption s'ouvrait au grand public afin de porter à la connaissance des justiciables son action positive dans le milieu judiciaire et contrer les discours fatalistes sur le combat contre la corruption en RDC.

Résultat 3 : Les membres de la société civile associés au réseau permettent une veille citoyenne sur le phénomène et pratiques de corruption dans la justice pénale

La stratégie associée à ce résultat vise à donner plus de poids à la société civile. Ainsi, l'activité « Monitoring des procès par la société civile » qui est apparue trop restrictive (la plupart des actes de La stratégie associée à ce résultat visait à donner plus de poids au rôle joué par la société civile dans la lutte contre la corruption. Dans ce résultat, l'activité « Monitoring des procès par la société civile » est rapidement apparue comme trop restrictive (la plupart des actes de corruption étant générés en amont des procès pénaux) et a été donc élargie au : « Monitoring des cas de corruption ».
L'identification des cas de corruption a par ailleurs été complétée par un nouveau volet: « Accompagnement juridique et judiciaire de cas emblématiques » et La « formation en négociation, gestion pacifique des différends » a été convertie en « formation en matière de plaidoyer et mobilisation communautaire ».

Résultat 4 : Les journalistes associés au réseau s'engagent à médiatiser les actes de résistance et informer la population sur ce qu'ils peuvent/et ne peuvent pas attendre de la justice pénale

Aucune modification.

Résultat 5 : Des échanges au-delà du projet pilote permettent de susciter de nouvelles vocations dans d'autres endroits du pays. Il était prévu de faire des ateliers d'échanges entre les acteurs de Lubumbashi, Kinshasa et Tshikapa.

RCN J&D n'intervenant plus à Tshikapa, le cadre d'échange n'a concerné que Kinshasa et Lubumbashi.

Résultat 6 : Des recherches actions alimentent, au niveau national, la réflexion autour de la lutte contre la corruption dans les services publics

Aucune modification n'a été apportée à ce résultat.

1.5. Adaptations du cadre logique

NB. Tous les changements et ajouts du cadre logique se trouvent en annexe (*Annexe 1*).

Zone d'intervention : RCN J&D n'intervenant plus à Tshikapa, il n'est plus fait référence à la Province du Kasaï et à la ville de Tshikapa dans le résultat 5 du cadre logique ; les échanges se sont concentrés seulement entre Lubumbashi et Kinshasa.

Indicateurs et méthodes de collecte des données

Au regard de l'étude de base conduite en février 2019 et complétée en novembre 2019, le cadre logique a été adapté et les indicateurs ont été ajustés pour en prendre en compte la dimension sexo-spécifique (homme/femme). De plus, afin de faire ressortir des informations sur la corruption active, la corruption passive ainsi que la prise d'initiative des justiciables agissant contre la corruption, trois nouveaux indicateurs de l'Objectif Spécifique ont été ajoutés :

- IOV 3 ADDITIONNEL : % de justiciables (hommes / femmes) déjà confrontés à la justice pénale affirmant ne pas avoir subi de corruption dans leur dossier
- IOV 4 ADDITIONNEL : % de justiciables (hommes / femmes) déjà confrontés à la justice pénale et qui trouvent non acceptable (anormal) des faits de corruption dans leur dossier
- IOV 5 ADDITIONNEL : % de justiciables (hommes / femmes) qui ont agi pour qu'il n'y ait pas de corruption dans leur dossier

Par ailleurs, pour répondre aux besoins de suivi du programme, RCN J&D a mené une série d'enquêtes qualitatives[1] :

- Enquête auprès de 96 justiciables ayant des dossiers en cours de procédure devant une instance judiciaire (juridictions et parquets du Ressort du Tribunal de Grande instance de Lubumbashi, Cour d'appel et commissariats)
- Enquête auprès des membres du Réseau (au minimum 20 membres de l'effectif régulier moyen du Réseau) sur base d'un questionnaire d'évaluation de chaque attribut d'un réseau selon les critères du « Partnership Brokers Association »[2]
- Enquête auprès des OSC partenaires du projet (entre 20 à 30 personnes), identifiées au départ grâce à une liste des OSC membres de GRUWA[3], documentation des actions publiques

[1] La méthodologie utilisée est décrite dans une feuille de route des enquêtes (au départ du projet et à la fin) qui reprend les indicateurs, le procédé de la mesure des indicateurs de l'objectif spécifique et des résultats autour des justiciables, du Réseau, des journalistes, des OSC, des échanges avec le Réseau et des recherches-actions. (Annexe 2) Les données des enquêtes ont été anonymisées et désagrégées en hommes-femmes.

[2] Les 10 attributs d'un réseau sont: 1: A clear understanding between the partners of the word 'partnership'. 2: Agreement to a shared vision and common purpose. 3: Account and allowance being made for individual partners' interests. 4: The co-creation of design, decisions and solutions. 5: Commitment to sharing risks as well as benefits. 6: Every partner contributes resources (whether tangible or intangible). 7: Partners share decision making and leadership responsibilities. 8: Partners commit to mutual/horizontal accountability. 9: Partners work together to develop a principled approach to their partnering endeavors. 10: Attention is paid to the partnering process as well as the partnership's projects. Partnership Brokers Association est un organisme international conçu pour ceux qui gèrent et développent des processus de collaboration

[3] Une plateforme de protection des activistes des droits de l'homme mise en place avec le soutien du Centre Carter à Lubumbashi au cours du cycle des élections de 2018.

- Enquête et test d'évaluation des connaissances auprès de 10 journalistes associés au projet (mise en place de tests de connaissances pré et post formation, analyse des publications)

1.6. Mise à jour des facteurs de succès et de risque

Les ajouts concernant les facteurs de risque sont soulignés dans le tableau ci-dessous.

Du point de vue du contexte politique, il convient de signaler d'emblée que la ville de Lubumbashi a connu entre 2019 et 2022 plusieurs incidents sécuritaires (dans la ville et ses alentours) causant parfois des morts. On peut citer : les incursions du groupe armé « Bakata Katanga » du milicien Gédéon KYUNGU, des troubles répétés entre les militants de partis ou regroupements politiques et des cas de banditisme. Il s'est parfois avéré nécessaire d'adopter un plan de communication conjoncturel, contenant des mesures restrictives de mouvement et d'adaptation d'heures de travail prises également conformément au plan de sécurité pour mettre le personnel à l'abri du danger.

Quant aux risques contextuels, il avait été identifié le risque de départ des membres les plus engagés dans le Réseau anticorruption qui ne s'est pas produit. En revanche, le programme a dû faire face à un faible niveau d'implication des membres - noté particulièrement entre 2019 et 2020 - à cause de certains facteurs liés au modèle de management issu de la première phase du programme, où un « Noyau » constitué de 8 personnes des plus engagées assumait entièrement le leadership du réseau. Pour faire face à ce faible niveau d'implication initial des nouveaux membres, la structure et le fonctionnement du réseau ont été revu à deux reprises (cf. Analyse du résultat 1)

Enfin, on ne peut ne pas mentionner la pandémie du COVID-19 qui a eu des conséquences considérables sur le déroulement des activités du projet à partir du mois d'avril 2020 (au lendemain de la déclaration de la pandémie en RDC) car elle a impliqué la prise de mesures de confinements intermittentes et de l'interdiction des manifestations et des réunions, ateliers ou l'imposition des mesures-barrières impactant l'évolution du projet. Des mesures internes ont également été prises au niveau de RCN J&D : le test périodique du personnel, la distanciation physique et la quarantaine de tout staff présentant des symptômes du Covid-19. En outre, vu l'impact sur le déroulement des activités, RCN J&D a sollicité et obtenu une « *non-cost extension period* » de 6 mois au bailleur pour lui permettre de clôturer les différentes actions prévues.

Tableau 1 : Facteur de succès et de risque

Description	Impact	Type de risque	Evaluation du risque	Moyens de réduire le risque ou l'impact	Responsable	Délai
Risques politiques						
Risques de manipulation politique des acteurs du projet avec l'approche des élections locales et nationales et les nominations des mandataires publics	Tous les résultats	Risque opérationnel	Probabilité faible, impact élevé	Neutralité politique dans les actions mises en œuvre / pas de collaboration avec des groupes politiquement marqués / Suivi rapproché du contexte politique de la zone d'intervention et des enjeux. / Information des autorités politiques au niveau local, provinciales et nationales du projet et des activités de mise en œuvre / Analyse des acteurs et stratégies revue régulièrement (tous les semestres)	Chef d'antenne	Continu
Troubles/menaces sécuritaires (manifestations, révoltes, pillages) liés à l'insécurité urbaine grandissante, au nouveau contexte politique dont la stabilité dépend de la coalition entre l'ancien président et le nouveau et/ou à des tensions communautaires sur fond de tribalisme entre les ressortissants la province d'origine du nouveau président et les katangais, des forts enjeux économiques au Katanga des anciens dignitaires face à la volonté du nouveau président à lutter contre la corruption, défiance communautés- représentation de l'autorité publique – mauvaise perception du réseau par les autorités	Tous les résultats	Risque opérationnel et sécuritaire	Probabilité élevée, Impact élevé	Prévention en se tenant informés via des réseaux (ONGI, UN, membres du réseau) / Mise en veille des activités et limitation des déplacements si risqué trop élevé	Chef d'antenne	Minimum 15 jours
				Existence d'un plan de sécurité préalable revu tous les ans.	Chef d'antenne	Dès le début
				Mesures de protection mises en place pour les équipes et participants au projet Système d'alerte entre membres du réseau pour informer en cas d'arrestation ou de harcèlement / Lien avec les DDH du projet mis en œuvre par le Centre Carter à Lubumbashi	Chef d'antenne	Dès le début
Risques contextuels						
Départ des membres impliqués dans le réseau et *a fortiori* les plus actifs	Résultats 1,2 et 4	Risque opérationnel	Probabilité modérée, impact modéré	Permettre à un large nombre de membres de détenir un rôle clé au sein du réseau, en les associant directement à la mise en œuvre. / Favoriser la gestion participative du projet avec les membres du réseau.	Chef d'antenne	Dès le début
Les "résistants" et les personnes exposées par les médias sont mises en danger	Résultats 3 et 4	Risque opérationnel et sécuritaire	Probabilité modérée, impact fort	Actions de prévention : formation des OSC partenaires & journalistes sur la corruption et sur ce qu'il convient de diffuser ou pas au public ; lien avec réseau des DDH (Centre Carter) / Anonymisation de certains cas si besoin	Chef d'antenne	Dès le début

2. Evolutions dans le contexte qui ont eu un impact sur le projet

2.1 Contexte politique de la lutte anticorruption

Depuis son investiture le 24 janvier 2019, le Président de la République, Felix-Antoine Tshisekedi, a fait de la lutte contre la corruption une de ses priorités gouvernementales. Ainsi, dénonce-t-il dans de nombreux discours politiques les « antivaleurs » qui gangrènent le pays et promet-il de mettre fin au règne des « intouchables corrupteurs et corrompus ». Le discours-programme du premier gouvernement de ce régime, tenu le 24 septembre 2019 par le premier ministère, Sylvestre Ilunga Ilunkamba, n'a pas manqué de mots assez durs pour dépeindre l'effet de la corruption dans la justice : « Que constatons-nous aujourd'hui ? Nous assistons à une justice du plus offrant. Les procès et les jugements se négocient comme aux enchères. La justice n'est plus administrée correctement dans les lieux consacrés, tout étant arrangé d'avance ailleurs. L'inspection des services judiciaires semble inopérante et complètement paralysée ».

Plusieurs mesures phares ont ainsi été annoncées par le gouvernement dans la lutte contre la corruption, et inscrites dans la loi de finances 2020, telles que la création d'une Agence nationale de prévention et de lutte contre la corruption (APLC)[4], une brigade anti-fraude et un parquet national financier. Un autre service spécialisé au sein du cabinet présidentiel a été créé et dénommé « Coordination pour le changement de mentalités » (CCM) dont on pouvait voir dans Kinshasa quelques affiches incitant la population à ne pas céder à la corruption.

Entre 2020 et 2022, les efforts de lutte contre la corruption ont été beaucoup plus portés par l'Inspection générale des finances (IGF) fortement redynamisée pour refléter l'engagement au sommet de l'Etat à lutter contre les antivaleurs dans la gestion des entreprises publiques et paraétatiques[5].

Il est donc indéniable que la place accordée à la lutte anticorruption sur la scène politique depuis l'installation du nouveau régime succédant à Joseph Kabila, a concouru à une parole plus décomplexée et à la prise d'initiative, créant ainsi un climat favorable au développement du projet Kuleta Haki et au débat sur la corruption dans le milieu judiciaire.

Toutefois, le contexte politique tendu de coalition - cohabitation entre FCC et CACH dès le lendemain des élections de 2018 jusqu'en fin 2021 - semblait favoriser une paralysie institutionnelle et le Directeur de cabinet du président était soupçonné de pérenniser, au plus haut niveau de l'Etat, les antivaleurs dénoncées par son allié politique ; la crédibilité et la capacité d'action du Président de la République suscitaient donc encore de questionnement.

A ce contexte peuvent se rattacher quelques faits qui ne manquent pas de soulever quelques ambigüités face à ce qui apparaît comme de la volonté politique de lutter contre la corruption. C'est notamment la condamnation en première instance de monsieur Vital Kamerhe, alors Directeur de cabinet du Président

---

[4] Ordonnance présidentielle N°20/013 bis du 17 mars 2020 portant création, organisation et fonctionnement d'un service spécialisé dénommé « Agence de prévention et de lutte contre la corruption », « APLC » en sigle

[5] **Art. 2. De l'ordonnance n° 87-323 du 15 septembre 1987 portant création de l'Inspection générale des finances, en abrégé «I.G.F.».** « L'Inspection générale des finances dispose d'une compétence générale en matière de contrôle des finances et des biens publics. À ce titre, elle vérifie et contrôle toutes les opérations financières de l'État, des entités administratives décentralisées, des établissements publics et organismes paraétatiques ainsi que des organismes ou entreprises de toute nature bénéficiant du concours financier de l'État, des entités administratives décentralisées et des établissements publics ou organismes paraétatiques sous une forme de participation en capital, de subvention, de prêt, d'avance ou de garantie. »

de la République, à 20 ans de prison pour détournement de fonds et corruption, peine réduite en appel à 13 ans de réclusion. A ce jour, cette décision a été annulée par la Cour de cassation pour une raison procédurale, à savoir une violation du droit de la défense du condamné qui s'est pourvu en cassation.

Quelques rapprochements institutionnels

La direction de l'Observatoire de Surveillance de la Corruption et de l'Ethique Professionnelle des entreprises et établissements publics pour la Province du Haut Katanga a été confiée à Tom Moma, membre du Réseau anticorruption Kuleta Haki, avocat et activiste de droits de l'homme, ce qui a été un facteur propice à la crédibilité de cette institution et à une alliance entre l'OSCEP et le réseau qui a bénéficié de son expertise théorique sur les éléments de base de la corruption.

Le rapprochement avec le Groupe de thématique justice et droits humains du Ministère de la Justice (GTJDH) auquel prend part RCN J&D à Kinshasa a permis d'assurer un ancrage institutionnel auprès du Ministère de la justice et bénéficier d'un cadre de collaboration autant dans les réflexions que dans la réalisation de certaines activités tenues en 2020.

2.2 Contexte politique à Lubumbashi

Dans la province du Haut Katanga dont Lubumbashi est le chef-lieu, les élections législatives de décembre 2018 avaient été largement remportées par les parties du Front Commun pour le Congo (FCC) et le Gouverneur de province issu du PPRD. Le rapprochement entre les regroupements politiques CACH et FCC qui – ensemble – avaient eu la majorité des sièges aux élections législatives de 2018 avait permis, dans la province, une certaine stabilité au démarrage du programme. Mais celle-ci s'est révélée très fragile. La désunion entre le FCC et le CACH lancée par le président Félix-Antoine Tshisekedi dans son discours bilan du 6 décembre 2020[6] a matérialisé effectivement ce malaise dans la cohabitation entre les deux forces politiques, à savoir le FCC (de son prédécesseur Joseph Kabila) et le CACH (son regroupement politique). Comme conséquence, le Président Tshisekedi a créé sa propre force politique, appelée l'Union sacrée, dès début 2021.

2.3 Contexte sécuritaire à Lubumbashi

Comme cela a été fait remarquer dans les paragraphes relatifs aux risques, depuis la période électorale de 2018 jusqu'à la fin 2021, l'insécurité a sévi de façon récurrente à Lubumbashi, avec plusieurs tentatives d'incursions du groupe armé Maï-Maï « Bakata Katanga » du chef rebelle Gédéon Kyungu, qui a toujours revendiqué l'autonomie du Katanga, mais qui avaient été maîtrisés, parfois avec des morts dans ses rangs. Plusieurs cas d'insécurité ont été rapportés dans la ville de Lubumbashi, et en particulier, des attaques contre des maisons des particuliers, des assassinats, des vols avec violence de manière systématique, des viols et infanticides. Les acteurs de la société civile n'ont cessé d'alerter et d'interpeller les forces de l'ordre qui ont subi des changements dans le commandement, spécialement en ce qui concerne la Police nationale congolaise (PNC) qui a connu par deux fois le remplacement du Commissaire provincial. Avec le soutien du gouvernement provincial et la vigilance des acteurs de la société civile défenseurs des droits de l'homme, la PNC a réussi à stabiliser la situation sécuritaire. Il faut reconnaître la dimension politique de certaines décisions du pouvoir central qui pourraient avoir contribué à la stabilité de la province, entre

[6] La rupture de la coalition FCC CACH est finalement consommée (lejournalinfo.com)

autres, la désignation d'un nouveau premier ministre (l'actuel) toujours issu de la province du Haut-Katanga, le déploiement de nombreux éléments de la garde républicaine en février 2021[7].

2.4 Contexte de la pandémie de Covid-19

La durée du projet était de 40 mois ; mais 23 mois ont été affectés par la pandémie de la Covid-19 en RDC, y compris bien évidemment la ville de Lubumbashi dans la province du Haut-Katanga, avec des périodes assez fortes de confinement et des mesures barrières rigides à partir du 10 mars 2020, date à laquelle les autorités congolaises déclaraient officiellement que la RDC était affectée par la pandémie de Covid-19 et que les premières mesures sanitaires de prévention étaient arrêtées. Des mesures intermittentes de confinement et d'autres mesures-barrières prises par les autorités publiques pour limiter la propagation de la maladie depuis le mois de mars 2020 ont eu pour conséquence le ralentissement dans la mise en œuvre des activités. Cela a impacté également les institutions judiciaires fonctionnant à Lubumbashi qui ont dû réaménager les rotations du personnel judiciaire pour limiter l'accès aux parquets et aux tribunaux à un nombre réduit. C'est seulement le 15 février 2022, soit deux semaines avant la date de clôture du projet, que la RDC a décidé de lever le couvre-feu dans 24 provinces (y compris le Haut-Katanga) et l'assouplissement de certaines mesures-barrières à la suite de la régression sensible des cas.

[7] Lubumbashi : déploiement de nombreux éléments de la garde républicaine | Radio Okapi

3. Exécution du projet (pertinence, efficience, efficacité)

3.1 Aperçu des activités exécutées et justification des écarts.

Tableau 2 : Aperçu des activités

Activités prévues	Activités réalisées	Taux de réalisation	Commentaires sur les écarts
R1 : Le réseau est renforcé au niveau organisationnel et technique pour plus de durabilité dans sa lutte contre la corruption			
1.1 Appui au renforcement et autonomisation du réseau		**100%**	
67 réunions avec le réseau	60 réunions avec le réseau	90%	La grande majorité des réunions ont été tenues : 7 ont dû être annulées du fait de la pandémie de COVID19.
20 réunions individuelles avec les membres du réseau	22 réunions individuelles avec les membres du réseau	110%	
5 missions d'appui de South Research	5 missions d'appui de South Research	100%	
1.2 Renforcement de capacités de résistance à la corruption des membres du réseau		**92%**	
6 ateliers de réflexion stratégique	9 ateliers de réflexion stratégique	150%	Pour arriver à mobiliser et engager les OSC dans une dynamique d'actions collectives, 3 ateliers de plus ont été jugées nécessaires
12 mises à jour et publication d'outils de résistance au quotidien	9 mises à jour et publication d'outils de résistance au quotidien	75%	Sur les 12 mises à jour et/ou publications prévues, 9 ont été faites. Les 3 autres concernaient - Mises à jour d'un outil existant que les membres du Réseau n'ont pas jugées utiles (outil déjà exploitable). - Affichage public de messages clés : la production de panneaux métalliques (résistants aux intempéries) + la location d'espaces d'affichages avait un coût trop élevé (redevance annuelle ou mensuelle) pour le Réseau.

25 actions de résistance collective du réseau	13 actions de résistance collective du réseau	52%	Les membres du Réseau ont été particulièrement actifs en termes d'actions d'influence (individuelle), mais la mise en œuvre d'actions collectives a été plus laborieuse du fait de la difficulté pour l'ensemble des membres d'élaborer un plan d'action conjoint précis, les membres n'étant pas familiers à la gestion de projet et à l'élaboration de plan d'activités coordonnées. RCN J&D ne souhaitant pas se substituer au Réseau et ne pouvant pas déterminer un plan d'actions à la place des membres, dans un souci évident de durabilité et d'appropriation, cette dynamique a été plus difficile à enclencher. Malgré cette faiblesse, 13 activités collectives ont été réalisées et ont été particulièrement qualitatives. A titre d'exemple, on retrouve parmi ces activités conjointes le grand travail de plaidoyer mené pour l'affichage des tarifs judiciaires dans les cours et tribunaux de la ville ; ou encore les 2 conférences sur la corruption dans le système judiciaire tenues à l'intention de plus de 650 étudiants en droit de l'Université protestante de Lubumbashi et de l'UNILU.
1.3 Action de redevabilité interne		**91%**	
6 ateliers de soutien à la résistance et évaluation des progrès	5 ateliers de soutien à la résistance et évaluation des progrès	83%	
60 actions d'influence des membres du réseau dans leur milieu professionnel	59 actions d'influence des membres du réseau dans leur milieu professionnel	98%	
R2 : Les justiciables de la justice pénale de Lubumbashi réduisent les phénomènes de corruption active			
2.1 Clubs d'écoute		**100%**	
11 clubs d'écoute	11 clubs d'écoute	100%	
2.2 Information juridique		**75%**	
1 publication des tarifs judiciaires dans les institutions judiciaires de Lubumbashi	1 publication des tarifs judiciaires dans les institutions judiciaires de Lubumbashi	100%	
2 journées portes ouvertes avec théâtre participatif	1 journée portes ouvertes avec théâtre participatif	50%	Une seule journée portes ouvertes a pu être organisée durant la période du projet. Les restrictions de réunions dues à la pandémie du COVID 19 ont rendue impossible l'organisation de la deuxième journée portes ouvertes.

R3 : Les membres de la société civile associés au réseau permettent une veille citoyenne sur le phénomène et pratiques de corruption dans la justice pénale			
3.1 Actions de renforcement de capacité de résistance d'acteurs externes au réseau		**150%**	
1 formation sur le cadre légal de la répression de la corruption en RDC	2 formations sur le cadre légal de la répression de la corruption en RDC	200%	La première formation sur le cadre légal de la répression de la corruption en RDC s'était révélée insuffisante pour pouvoir fournir les nécessaires. Ainsi, il a été jugé nécessaire de leur faire bénéficier également de la formation sur la corruption et les infractions assimilées en droit pénal congolais.
1 formation en plaidoyer et mobilisation communautaire	1 formation en plaidoyer et mobilisation communautaire	100%	
3.2 Actions de redevabilité externe		**125%**	
18 monitorings des cas de corruption	18 monitoring des cas de corruption	100%	
9 accompagnements juridiques et judiciaire des cas emblématiques	9 accompagnements juridiques et judiciaire des cas emblématiques	100%	
1 campagne de sensibilisation sur les méfaits de la corruption	1 campagne de sensibilisation sur les méfaits de la corruption	100%	
5 tribunes d'expression populaire	5 tribunes d'expression populaire	100%	
2 actions de plaidoyer et/ou mobilisation communautaire/citoyenne	3 actions de plaidoyer et/ou mobilisation communautaire/citoyenne	150%	La formation des OSC sur le plaidoyer et la mobilisation communautaire ayant eu lieu en 2021 à cause de la Covid, avait nécessité un test de la méthode proposée par l'association fançaise *ReAct Transnationnal*[8] pour la mobilisation de la population. D'où la nécessité d'une deuxième campagne non plus de sensibilisation mais de mobilisation communautaire.
3 conférences sur la corruption	3 conférences sur la corruption	100%	

R4: Les journalistes associés au réseau s'engagent à médiatiser les actes de résistance et informer la population sur ce qu'ils peuvent/et ne peuvent pas attendre de la justice pénale			
4.1 Actions de redevabilité externe		**118%**	
9 réunions d'information et de suivi	8 réunions d'information et de suivi	89%	
15 journalistes/médias sélectionnés	15 journalistes/médias sélectionnés	100%	
1 formation sur le cadre légal de la corruption	2 formations sur le cadre légal de la corruption	200%	Il s'agit des mêmes formations reçues par les OSC ; et pour les mêmes raisons, les journalistes ont bénéficié de la deuxième formation pour mieux cerner les contours de la corruption en vue de leur permettre une production journalistique aisée sur la thématique. D'où l'opportunité de faire bénéficier aux journalistes également de la formation sur la corruption et les infractions assimilées en droit pénal congolais.
72 appuis à la production journalistique	61 appuis à la production journalistique	85%	
R5: Des échanges au-delà du projet pilote permettent de susciter de nouvelles vocations dans d'autres endroits du pays.			
5.1 Actions de renforcement de capacité de résistance d'acteurs externes au réseau		**50%**	
2 ateliers d'échanges entre acteurs de Lubumbashi et Kinshasa	1 atelier d'échanges entre acteurs de Lubumbashi et Kinshasa	50%	Un seul atelier a pu être organisé durant la période du projet à cause des restrictions de voyages et de réunions dues à la pandémie du COVID 19.
2 coachings entre pairs avec partage d'outils	1 coachings entre pairs avec partage d'outils	50%	Comme pour l'organisation de l'atelier d''échanges, la pandémie de COVID 19 a empêché la mise en œuvre d'une deuxième séance de coaching.
R6: Une recherche-action alimente, au niveau national, la réflexion autour de la lutte contre la corruption dans les services publics			
6.1 Recherche étude et capitalisation		**83%**	
2 recherches-actions (en partenariat avec le Centre de Criminologie de Lubumbashi)	2 recherche-action (en partenariat avec le Centre de Criminologie de Lubumbashi)	100%	
2 missions d'appui à distance de C Lever	2 missions d'appui à distance de C Lever	100%	
2 valorisations/diffusions (conférence à Kinshasa et participation au GTJDH)	2 valorisation/diffusions (conférence à Kinshasa et participation au GTJDH)	100%	

3.2 Aperçu des résultats finaux atteints, de leur pertinence et de l'efficience de la méthodologie utilisée

3.2.1 Réalisation du Résultat 1

Tableau n°3 : Indicateurs du Résultat 1 de l'objectif spécifique

Résultat 1	**Le réseau est renforcé au niveau organisationnel et technique pour plus de durabilité dans sa lutte contre la corruption**		
Indicateurs	Situation de départ	Prévu fin du projet	Réalisé fin du projet
IOV 1-1 : Degré d'atteinte des attributs d'un « réseau » tel que défini par les critères de Partnership Brokers Association	2 critères sur 10	Le réseau remplit 7 des 10 attributs clés développés par PBA et peut être considéré comme un réseau efficace et autonome.	Le réseau remplit 4 des 10 critères développés par PBA.
IOV1-2 : Pourcentage de cas d'influences négatives de la part de la hiérarchie judiciaire relatée par les membres du réseau par année	30 %	Diminution de 50% du nombre de cas relatés d'influence négative de la hiérarchie sur les démarches anti-corruption	54%
IOV1-3 : Evolution des formes de résistance des membres du réseau (hommes et femmes) classifiées en résistance par contournement, résistance active et résistance passive	Résistance par Contournement : 35 % (44% H et 27%F) Résistance active : 78 % (72% H et 82% F) Résistance passive : 85 % (89% H et 82% F)	Résistance par Contournement : (augmentation de 15 %) Résistance active: (augmentation de minimum 10 %) Résistance passive : (augmentation de minimum 10 %	Résistance par Contournement : 8% (6% H et 10% F) Résistance passive : 31% (31%H et 30%F) Résistance active : 58% (56%H et 60%F)

Analyse des résultats obtenus

a. Au niveau de la structuration du Réseau (IOV 1-1)

Par structuration du réseau il était entendu qu'à la fin du projet, le réseau Kuleta Haka disposerait d'une vision, d'une mission, de valeurs, d'une procédure d'entrée et de sortie des membres, d'un code de conduite et d'un mode de fonctionnement, formalisés, connus de tous et opérationnels[9].

La mesure de l'indicateur retenu pour déterminer l'atteinte de ce résultat, à savoir 7 des 10 attributs clés du PBA, donne une image nuancée du niveau de structuration du Réseau. Néanmoins, le Réseau qui ne remplissait que 2 des attributs au moment de l'étude de base, en remplit 4 au moment de l'évaluation

[9] Cf. Changement 1 du résultat 1 du plan d'action.

finale ce qui constitue tout de même une amélioration non négligeable. L'évaluation finale nous apprend ainsi que :

- 50% des membres du Réseau ont une compréhension claire du mot « partenariat » ;
- 55,6% estiment avoir une vision partagée et un but commun ;
- 66,7% s'engagent dans une redevabilité mutuelle ;
- 55,6% travaillent ensemble pour développer une approche de principe aux projets de partenariat.

Parmi les 6 autres attributs non atteints, on retrouve notamment la perception selon laquelle la prise en compte de l'intérêt des membres serait faible (seulement 22% des membres estiment que c'e st le cas) ainsi que le fait que la contribution aux ressources du réseau reste inégale entre les membres (33,3% des membres affirment y contribuer).

Néanmoins, au-delà de la mesure de l'indicateur, le rapport d'évaluation finale externe souligne que l'organisation régulière de réunions entre les membres du Réseau ainsi que les activités de renforcement de capacités menés par les experts locaux et de South Research ont permis une structuration du Réseau tant sur le plan organisationnel que stratégique. Ce rapport confirme que **la vision, la mission, les valeurs et stratégies d'actions du Réseau ont été définis et mis en place.** Différents outils de travail ont également été élaborés ou améliorés (Termes de référence, acte d'engagement, règlement intérieur, code conduite, etc.). Les résultats de l'enquête menée auprès des membres du Réseau illustrent cette évolution positive: **77% de membres affirment avoir une bonne connaissance de la vision du Réseau contre 25% au moment de la réalisation de l'étude de base.**

Notons également qu'avec le soutien de South Research, une théorie de changement spécifique au Réseau a été développée collectivement, permettant, entre autres d'améliorer progressivement la structure, l'organisation et le mode de fonctionnement du Réseau. Le Réseau est ainsi passé de deux instances (un noyau et une assemblée) à un comité exécutif et 5 groupes thématique puis finalement à la mise en place de 3 « espaces ». Ces différents changements illustrent **la vitalité des échanges et de réflexions entre les membres du Réseau et leur préoccupation constante d'en améliorer la structure et le mode de fonctionnement**[10]. L'enquête menée auprès des membres du réseau confirme cette amélioration, avec **74% de personnes interrogées qui ont jugés que le mode de fonctionnement du réseau est aujourd'hui collégial** contre 40% au démarrage du projet.

b. Au niveau du développement de la confiance, de la sécurité et de la compétence des membres du Réseau

La mesure du niveau de confiance, de sécurité et de compétences des et entre les membres du Réseau est pleinement reliée à la réalisation du résultat 1 du projet et a été identifiée comme un changement

[10] Pour plus de détails sur cette dynamique voir le rapport d'évaluation produit par l'école de criminologie de Lubumbashi sur l'évolution du réseau anticorruption de Lubumbashi entre 2019 et 2021 et résultats de l'opération d'affichage du tarif des frais judiciaires dans les juridictions du Haut-Katanga à Lubumbashi en 2020.

prioritaire dans la mise en œuvre d'initiatives collectives anticorruption à l'intérieur comme à l'extérieur des institutions impliquées dans la chaine pénale[11].

Confiance & cohésion (IOV 1-1)

Pouvoir partager avec les autres membres du réseau ses propres limites et difficultés face aux tentatives de corruption ainsi que les tentatives d'influence négative de sa hiérarchie requiert un niveau de confiance élevée entre chacun des membres et un cadre d'échange qui soit sécurisant.

Les actions de soutien à la résistance avaient été identifiées au cours de la première phase du projet comme particulièrement pertinentes pour renforcer la confiance et la cohésion entre les membres du réseau (« teambuilding »). La mise en œuvre effective de ces activités dans le cadre du projet[12] a en effet permis de rapprocher les différents membres et a renforcé l'attachement à cet espace de partage d'expériences et de soutien mutuel, que constitue le Réseau. Ainsi les pratiques des acteurs, leurs succès comme leurs échecs ont pu être portées à la connaissance des autres, non pour subir des jugements, mais pour recevoir des conseils pratiques à l'instar de ceux fournis dans le « Guide pratique de résistance et d'influence en matière de lutte contre la corruption, dans le système de justice pénale en RDC » produit par RCN J&D à la fin de la phase I de Kuleta Haki. ».[13]

L'enquête menée auprès des membres, tout comme l'évaluation finale confirment l'impact de ces activités sur le climat de confiance : **88% des membres du Réseau déclarent être redevables à l'égard des autres membres.** Ces derniers ont rapporté se sentir suffisamment à l'aise pour confier à leurs pairs leurs hésitations, leurs expériences compromettantes et leurs échecs.

Compétences

Au-delà de la cohésion entre les membres, l'évaluation finale externe souligne que ces activités ont aussi contribué à augmenter leur capacité de résistance face à la corruption[14] en particulier grâce à une meilleure appréhension du concept même de corruption. Il existe donc un lien ténu entre le développement des compétences des membres dans le domaine et leur résistance. « *Les formations ont permis aux membres de bien circonscrire le concept de corruption ainsi que les stratégies de lutte. Beaucoup nous ont avoué que ces formations ont été indispensables dans la mesure où certaines des pratiques jugées normales de par la tradition ont été classées dans les pratiques de corruption, ce qui a*

[11] Cf. Changement 2 du résultat 1 du plan d'action.
[12] Grégoire NGALAMULUME, Évaluation finale externe du projet « Renforcer la lutte contre la corruption en soutenant le Réseau anticorruption de Lubumbashi (Kuleta Haki) ».
[13] Guide pratique de résistance et d'influence en matière de lutte contre la corruption, dans le système de justice pénale en RDC » produit par RCN J&D à la fin de la phase I de Kuleta Haki ; pp.12-16
[14] Grégoire NGALAMULUME, Évaluation finale externe du projet « Renforcer la lutte contre la corruption en soutenant le Réseau anticorruption de Lubumbashi (Kuleta Haki) ».p.19

davantage réveillé leur conscience. Leurs connaissances en matière de corruption ont été suffisamment renforcées. [15]»

Cette meilleure compréhension de ce qui constitue une tentative de corruption explique largement les données récoltées pour l'IOV.1-2 qui, à première vue, peuvent sembler négatifs. On prévoyait ainsi une baisse du pourcentage de cas d'influences négatives de la part de la hiérarchie judiciaire relatée par les membres du Réseau alors que l'on constate une hausse en fin de projet. Cela s'explique, en réalité, par la meilleure compréhension des membres du Réseau du concept de corruption, grâce aux activités du projet : ces derniers ont finalement été de plus en plus à même de les identifier dans les pratiques de leur hiérarchie. Ainsi, des actes qui, par le passé, n'étaient pas perçus comme des tentatives de corruption par les membres du Réseau, le sont ainsi devenus. Cela explique finalement l'augmentation du pourcentage plutôt que sa diminution dans la mesure de l'IOV 1-2.

Sécurité

Les risques sécuritaires sont particulièrement importants lorsqu'il s'agit de lutter contre la corruption. L'évolution du contexte politique et notamment la position prise officiellement par le nouveau Président de la République de lutter contre la corruption ont, dans une certaine mesure, permis de relativiser ce risque, notamment en ce qui concerne les dangers physiques et corporels. Néanmoins, l'impact sur les trajectoires professionnelles des membres, en particulier les acteurs de la chaine pénale constitue un risque important. Elle peut notamment se traduire par des mutations « disciplinaires » dans d'autres provinces. A titre d'exemple, au cours du deuxième semestre de l'année 2020, 5 professionnels de la justice dévoués au Réseau (deux magistrats de parquet et trois juges) ont été affectés dans des zones hors de la province du Haut-Katanga dont Lubumbashi est le chef-lieu. Si pour certains, cette permutation pouvait se justifier par le nombre d'années passées au sein d'une juridiction ou d'un parquet, l'hypothèse de permutations « disciplinaires » à la suite d'action gênantes au sein du système judiciaire n'est pas exclue. Le cas d'un magistrat, membre du réseau très engagé dans la défense de l'intégrité du personnel judiciaire et concerné par ces mesures a effectivement suscité plusieurs interrogations de la part de ses pairs.

Ce risque a été discuté au sein du Réseau et a abouti à la nouvelle structuration en 3 « espaces » afin de mitiger les risques spécifiques pour le personnel judiciaire travaillant pour le compte de l'Etat. Ainsi, ce modèle permet aux acteurs judiciaires de porter toutes les actions individuelles et collectives d'influences au sein de leurs propres milieux professionnels tandis que le volet sensibilisation, information -formation et plaidoyer revient aux professionnels de médias et aux OSC (familiers aux contacts avec la population et les autorités étatiques).

[15] Grégoire NGALAMULUME, Évaluation finale externe du projet « Renforcer la lutte contre la corruption en soutenant le Réseau anticorruption de Lubumbashi (Kuleta Haki) ».p.19

c. Au niveau des actions de résistance active et passive des membres. (IOV 1-3)

L'IOV 1.3 avait pour but de mesurer l'évolution des formes de résistance des membres du réseau (hommes et femmes) classifiées en résistance par contournement, résistance active et résistance passive. Or, à la fin du programme cet indicateur semble montrer un recul des formes de résistance individuelle. Cette incohérence est due à une incohérence au niveau de l'échantillonnage. En effet, la collecte de la ligne de base avait porté sur les 8 membres particulièrement intègres qui étaient le noyau dur du Réseau, à l'origine du projet, ainsi qu'aux responsables des sous-groupes constitués au cours de la première phase. Le Réseau s'étant élargi à des nouveaux membres afin de les embarquer plus activement dans la lutte anti-corruption, la collecte des données en fin de programme a porté sur ce nouvel échantillon élargi. La temporalité du changement de comportements étant inscrite dans une durée plus longue que celle du programme, cet indicateur ne permet pas encore de visibiliser l'impact du Réseau sur ses nouveaux membres. Néanmoins, l'élargissement du Réseau est en soi un résultat positif du programme qui, inscrit dans la durée, pourra amener à des résultats tangibles au niveau de ses membres.

Dans le cadre du projet, 59 actions d'influence et 13 actions collective du Réseau ont été menées, parmi lesquelles on relève :

- l'important travail de plaidoyer qui a abouti à l'autorisation d'affichage des tarifs judiciaires dans les cours et tribunaux de la ville (novembre-décembre 2020)[16] ;
- l'animation d'émissions radio sur la Radio Don Bosco (septembre- décembre 2019) et l'implication des 11 clubs d'écoute sur les tarifs judiciaires ;
- la formation des journalistes et organisations de la société civile (2019 et 2021) ;
- les 2 conférences sur la corruption dans le système judiciaire tenues à l'intention de plus de 650 étudiants en droit de l'Université protestante de Lubumbashi et de l'UNILU (mars 2022) pour éveiller la vigilance des futurs professionnels de justice sur les pratiques de corruption.

Ces actions collectives combinées aux nombreuses actions d'influence individuelle menée par les membres du Réseau ont largement contribué à faire de la lutte contre la corruption un sujet de débat et de mobilisation au sein du secteur de la justice tout comme au sein de l'opinion publique, ce qui constitue une étape cruciale dans le long combat qu'est la lutte contre la corruption en RDC. Les résultats des enquêtes nous apprennent que le Réseau jouit par ailleurs d'une confiance élevée dans sa capacité à faire la différence en matière de corruption : **78% d'opinion favorable ont été exprimés à la fin du projet par les personnes interrogées sur les actions du Réseau.**

[16] Les résultats de cette campagne d'affichage sont analysés plus bas, au niveau des R2, 3 et 4.

d. Au niveau de l'accroissement du réseau

Trois cibles différentes étaient prévues pour composer le Réseau :

1) les professionnels [17] intègres, acteurs de la chaine pénale à Lubumbashi, qui agissaient déjà collectivement dans le réseau Kuleta Haki, créé en novembre 2015[18], ainsi que les nouveaux entrants au cours de la phase 2 du projet Kuleta Haki,
2) les professionnels du secteur de la justice intéressés pour agir avec plus d'intégrité, mais qui sont isolés et ne savent pas comment évoluer dans leurs pratiques ;
3) les membres de la société civile (y compris médias et universités).

Le nombre de membres actifs au sein du Réseau a sensiblement augmenté grâce aux activités du projet. Ils étaient seulement 30 au démarrage de la deuxième phase, contre 69 à la clôture du projet. Parmi ces 69 personnes, le Réseau compte 54 membres ayant effectivement signé l'acte d'engagement ou de réengagement et 15 sympathisants. Le statut de sympathisant, après une période d'observation mutuelle (des membres du Réseau vis-à-vis des sympathisants tout comme des sympathisants vis-à-vis des actions du Réseau) pourra déboucher sur un engagement effectif des personnes concernées.

Cette augmentation est le résultat des activités collectives et d'influence au sein des milieux professionnels : séminaires et formations organisées par RCN J&D, couverture médiatique, discussion et échanges entre collègues de service, en particulier par les acteurs de la chaine pénale, qui constituent la plus grande partie des effectifs à la fin du projet (85% des membres).

Par ailleurs, **le Réseau jouit d'une visibilité et d'une notoriété importante** qui peuvent avoir un impact particulièrement important en termes d'attractivité de nouveaux membres. A la clôture du projet, 63 personnes sur 82 interrogées ont déclaré leur intérêt pour le réseau et se disent prêtes à agir. Cela confirme le potentiel d'attractivité du réseau Kuleta Haki.

[17] On entend par professionnels de la justice pénale les acteurs qui exercent des attributions prévues par la loi dans la chaine pénale (les acteurs judiciaires, les officiers de police judiciaire et agents PNC de la police routière, les avocats et les défenseurs judiciaires) mais également les acteurs de la société civile au sens large (organisations à but non lucratifs, journalistes, universitaires…).

[18] La date de création du réseau correspond à la date de la première réunion du « noyau dur » du réseau tenue en novembre 2015 avec 7 membres

3.2.2 Réalisation des Résultats 2, 3 et 4

Tableau n°4 : Indicateurs du Résultat 2 de l'objectif spécifique

R2: Les justiciables de la justice pénale de Lubumbashi réduisent les phénomènes de corruption active			
Indicateurs	**Situation de départ**	**Prévu fin du projet**	**Réalisé fin du projet**
IOV2-1. Compréhension par les justiciables des conséquences des pratiques de corruption au pénal et au niveau sociétal	12 % Femmes : 8% Hommes : 15 %	Augmentation de 50% du nombre de justiciables affirmant ne pas avoir sollicité ou pratiqué la corruption dans leur dossier	90% Femmes : 77% Hommes : 92%
IOV 2 : % de justiciables déjà confrontés à la justice pénale de Lubumbashi affirmant ne pas avoir sollicité ou pratiqué la corruption dans leur dossier	36 % Femmes : 33 % Hommes : 38 %	Augmentation de 50% du nombre de justiciables affirmant ne pas avoir sollicité ou pratiqué la corruption dans leur dossier	48% Femmes : 61% Hommes : 22%

Tableau n°5 : Indicateurs du Résultat 3 de l'objectif spécifique

R3 : Les membres de la société civile associés au réseau permettent une veille citoyenne sur le phénomène et pratiques de corruption dans la justice pénale			
Indicateurs	Situation de départ	Prévu fin du projet	Réalisé fin du projet
IOV3-1 : Compréhension par les membres de la société civile associés au réseau des différents concepts et effets de la corruption dans le domaine de la justice pénale (y inclus rôles des uns et des autres)	23 % Femmes : 11 % Hommes : 29 %	Augmentation de 50% du degré de compréhension par les membres de la société civile des différents concepts et effets de la corruption dans le domaine de la justice pénale	27% Femmes : 18% Hommes : 36%
IOV3-2 : Nombre d'actions publiques organisées relatives à la lutte contre la corruption sur Lubumbashi	3	Intensification sur les 3 années du nombre d'actions publiques relatives à la lutte contre la corruption sur Lubumbashi (minimum 30% d'augmentation par année)	18 actions rapportées

Tableau n°6 : Indicateurs du Résultat 4 de l'objectif spécifique

R4 : Les journalistes associés au réseau s'engagent à médiatiser les actes de résistance et informer la population sur ce qu'ils peuvent/et ne peuvent pas attendre de la justice pénale			
Indicateurs	Situation de départ	Prévu fin du projet	Réalisé fin du projet
IOV4-1 : Compréhension par les journalistes associés au réseau et formés des différents concepts et effets de la corruption dans le domaine de la justice pénale	5 % Femmes : 10 % Hommes : 0 %	Augmentation de 50% du degré de compréhension par les journalistes formés des différents concepts et effets de la corruption dans le domaine de la justice pénale	25% Femmes : 50% Hommes : 10%
IOV 4-2 : Nombre de publications relatives à la lutte contre la corruption sur les phénomènes de corruption sur les zones d'intervention	3	Intensification sur les 3 années du nombre d'actions publiques relatives à la lutte contre la corruption sur Lubumbashi (minimum 30% d'augmentation par année).	17 articles publiés

Note introductive : Les R2, 3 et 4 sont intimement liés : le R2 visant la réduction des phénomènes de corruption active par les justiciable, le R3 visant la mise en place d'une veille citoyenne sur les phénomènes de corruption dans la justice pénale et le R4 visant la mobilisation des journalistes dans l'information à la population et la médiatisation des actes de résistance.

Les R3 et 4 concourant directement à la réalisation du R2, ils ont donc été regroupés au sein d'un même axe stratégique au niveau du plan d'action et seront traités ensemble de la même manière au sein de ce rapport.

3 cibles spécifiques ont été identifiées pour ces 3 résultats : Cible 1- Les justiciables de la ville de Lubumbashi ; Cible 2 - une coalition d'organisations de la société civile prêtes à se mobiliser sur les enjeux de corruption dans le secteur judiciaire de Lubumbashi ; Cible 3 : les journalistes.

Analyse des résultats obtenus par groupe cible

Cible 1 : les justiciables (IOV 2.1 et 2.2)

La stratégie d'information et de conscientisation des justiciables s'est centrée sur la mise en place de clubs d'écoute dédiés à la thématique de la corruption et des tarifs judiciaires par l'Union Congolaise des Femmes des Médias (UCOFEM). Ces sessions qui ont été l'occasion de sensibiliser plus largement les justiciables sur la corruption, les pratiques corruptives dans le système judiciaire et leurs conséquences, se sont appuyées sur l'expertise de plusieurs membres du réseau. Chaque session a été enregistrée et diffusée dans plusieurs radios locales (Radios Héritage, Dynamique, Don Bosco et la Radio

Communautaire du Katanga) afin d'assurer un effet multiplicateur et toucher plus largement l'ensemble de la communauté[19].

Ainsi, **11 clubs d'écoute** ont été mis en place pendant la durée du projet dans 3 communes de Lubumbashi ayant directement touché **489 justiciables** et indirectement **9780 membres de la communauté**. Au regard des tests de connaissance réalisés par les équipes (pré et post formation), on a pu constater une meilleure connaissance générale des enjeux et conséquences de la corruption par les justiciables, dont le **degré de compréhension des sujets atteint en moyenne 90%** en fin de programme (IOV 2.1). L'évaluation menée, confirme cette tendance et souligne l'efficacité démontrée par les clubs d'écoute comme outil de sensibilisation ainsi que leur cohérence avec toutes les autres activités déployées par le projet.

En parallèle des clubs d'écoute, une action de plaidoyer a été menée avec succès en direction du président de la Cour d'appel pour **l'affichage des tarifs judiciaires**. Conformément à la circulaire du 27 mars 2019 du Ministre de la justice, la Cour a donc autorisé la publication des tarifs judiciaires, qui a pu être effectuée dans **7 institutions judiciaires de Lubumbashi** sous l'égide du GTJDH du Ministère de la Justice et du Conseil supérieur de la magistrature : les frais autorisés par la loi en ce qui concerne la procédure judiciaire ont été rendus publics, dans le but de renforcer la connaissance et la vigilance des justiciables et de réduire les possibilités pour les greffiers, les avocats, les défenseurs judiciaires et les magistrats d'exiger plus que ce qui est légal en termes de frais de justice.

Si le résultat de ces campagnes d'affichage est resté fort tributaire de l'accompagnement que le projet a pu fournir aux justiciables dans la lecture des affiches (ainsi ceux qui avaient été informés dans le cadre des clubs d'écoute par UCOFEM avaient un niveau de connaissance largement supérieur à celui des autres[20] rencontrés dans les lieux d'affichage), comme le note le rapport d'évaluation réalisée par ECOCRIM sur les résultats de la campagne, « *cette activité est susceptible d'impulser des dynamiques prometteuses dans la lutte contre la corruption au sein des juridictions visées. Suffisamment informés, les justiciables disposeront d'un repère pour des discussions avec les agents judiciaires autour de ces frais. Comme activité initiée pour la première fois dans les juridictions de la province du haut Katanga, l'affichage mérite donc d'être poursuivi et appuyé* ». Ainsi, ECOCRIM souligne que les « *informations récoltées sur le terrain attestent l'efficience de ces affiches, c'est-à-dire leur capacité à atteindre, à faible coût, le résultat escompté. En effet, même lorsqu'ils affirment ne pas connaitre l'existence de ces affiches, les justiciables interrogés ont néanmoins salué et encouragé l'initiative* »[21] dont le potentiel et pertinence sont reconnus.

[19] Les résultats des clubs d'écoute menés en 2017/2018 mettent en évidence un effet multiplicateur de 20 : pour un participant au club d'écoute, 20 membres de la communauté sont indirectement sensibilisés.
[20] « Evaluation de l'évolution du réseau anticorruption de Lubumbashi entre 2019 et 2021 et résultats de l'opération d'affichage du tarif des frais judiciaires dans les juridictions du Haut-Katanga à Lubumbashi en 2020 », Mars 2022, p.14 (Rapport produit par l'ECOCRIM, Lubumbashi)
[21] Ibidem, p. 18

Une journée « Portes ouvertes » a également été réalisée par ACIDH au bénéfice de **150 justiciables** du ressort du Parquet près le Tribunal de Paix Lubumbashi à Ruashi sur l'« Organisation et le fonctionnement du Parquet pour une lutte contre la corruption dans le milieu judiciaire ». Ceci a permis de promouvoir la visibilité du Réseau et d'informer les justiciables présents sur le fonctionnement de la Justice, sur leurs droits ainsi que sur la lutte contre la corruption grâce, notamment, à l'expérience du Réseau.

Deux campagnes d'opinion sur les méfaits collectifs de la corruption réalisées par une coalition d'OSC encadrées par UCOFEM (décembre 2020 et décembre 2021) et 5 tribunes populaires animées par ACIDH essentiellement dans les communes de Ruashi et Kampemba ont permis d'informer les populations en général et les justiciables en particulier et de renforcer leur vigilance par rapport aux faits de corruption. Le rapport d'évaluation finale externe mentionne que « *les clubs d'écoute, tout comme les campagnes de sensibilisation et de mobilisation citoyenne, ont favorisé l'accès à l'information et permis aux justiciables ciblés d'obtenir des informations indispensables sur le fonctionnement de la justice, d'échanger directement avec certains des acteurs de la justice et des experts ; ce qui a suscité en eux une prise de conscience quant au danger que représente la corruption dans la société. Certains des participants se sont engagés, même timidement, dans la voie de la résistance, ce qui représente un grand succès. Ainsi, la ligne téléphonique pour les alertes recevait énormément d'appels présentant des inquiétudes et dénonçant des cas et des pratiques de corruption. Des points focaux ont même été mis en place dans les quartiers fréquentés pour servir d'antichambre de la coalition. Ils recevaient en amont des justiciables en détresse et leur fournissaient des orientations nécessaires. Les campagnes de mobilisation, initiatives pionnières du genre, ont démontré que les communautés pouvaient se bouger et se tenir debout pour le changement. Aussi, le choix des quartiers éloignés du centre-ville nous a paru opportun et pertinent, donc justifié car ces derniers demeureraient dans le déficit d'informations*. »[22]

En fin de programme, une enquête a été menée dans la zone d'intervention sur un échantillon aléatoire de 100 justiciables. Les données collectées montrent une progression de la connaissance des justiciables sur le **caractère illégal de certains types de frais** qui leur étaient demandés par rapport aux données collectées en 2019 : ainsi, en moyenne, sur les différents items identifiés (frais de visite, frais de dépôt de plainte, frais d'achat de papier, frais de transport, …) 65% des interviewés les identifient comme illégaux, contre 55% en 2019. De la même manière, une évolution positive peut être notée sur le % de personnes déclarant connaître les conséquences que peuvent entraîner les pratiques de corruption dans le milieu judiciaire (90% des interviewés, contre 70% en 2019). De même, une évolution positive a pu être enregistrée au niveau du **%** de justiciables déjà confrontés à la justice pénale de Lubumbashi affirmant ne pas avoir sollicité ou pratiqué la corruption dans leur dossier (IOV 2.2), ce pourcentage passant de 36% à 48 % en fin de programme.

[22] Évaluation finale externe du projet « Renforcer la lutte contre la corruption en soutenant le Réseau anticorruption de Lubumbashi (Kuleta Haki) », Rapport final, Prof. Grégoire NGALAMULUME TSHIEBUE, juin 2022, p. 26

Cibles 2 et 3 : la coalition de la société civile (IOV 3.1 et 3.2) et les journalistes (IOV 4.1 et 4.2)

En novembre 2019, une coalition de 7 **organisations de la société civile** a été constituée en tant qu'alliée du Réseau avec l'objectif de monitorer les cas de corruption, offrir une prise en charge juridique et judiciaire de cas emblématiques et mettre en place des initiatives de mobilisation communautaire. Au total, sur la durée du projet, **18 actions publiques** ont été organisées dans le cadre de la lutte contre la corruption sur Lubumbashi (IOV 3.1).

Les complémentarités et synergies entre le réseau de résistants à la corruption et la coalition de la société civile ont été importantes et valorisées tout au long du projet : les membres du réseau ont été sollicités à plusieurs reprises dans le cadre des activités de la coalition et le travail d'information et de sensibilisation mené par la coalition a permis de ne pas exposer les membres du réseau à des risques sécuritaires trop importants. Ainsi les membres du Réseau ont pu être mobilisés lors de la formation des moniteurs des OSC (ASADHO, ACIDH et JUSTCIA) pour renforcer leur connaissance et compréhension de la chaîne pénale et des mécanismes de corruption dans la chaîne pénale ou encore dans la mise en œuvre des activités d'information à la population dans le cadre des clubs d'écoute animés par UCOFEM.

A partir de 2019, **73 points focaux anticorruption** ont pu être installés dans les communes Annexe, Kampemba et Ruashi à l'issue des **clubs d'écoute organisés par UCOFEM**. Si l'impact de ces points focaux sur le changement de comportement des justiciables est encore timide, le changement de comportements s'inscrivant dans des temporalités plus longues, ce système d'alerte a déjà produit des résultats encourageants, qui sont confirmés par l'évaluation finale externe :

- **En termes d'orientation et appui aux justiciables** en détresse
- En termes de **pertinence du choix des zones** d'intervention des clubs d'écoute et points focaux, notamment pour ceux qui interviennent dans les **zones les plus éloignées disposant d'un faible accès à l'information**
- En termes de **capacité de mobilisation des communautés et de la société civile** sensibilisées aux pratiques et conséquences des pratiques de corruption :
    - Création de deux sous-groupes constitués de femmes qui, jusqu'aujourd'hui, servent de relais au Réseau anti-corruption de Lubumbashi ;
    - Dénonciation de plusieurs cas de tentatives de corruption par les participants aux clubs d'écoute
    - Collecte de plusieurs témoignages de ceux qui, grâce à la sensibilisation reçue, ont échappé aux abus des acteurs judiciaires surtout au niveau de la police.

Parallèlement au travail d'alerte, monitoring et information des clubs d'écoute et points focaux, une série d'ateliers et conférences visant la sensibilisation et information des journalistes, acteurs de la société civile et personnes concernées par la corruption ont été organisés tout au long du programme. L'évaluation finale salue à ce sujet la diversité des thématiques abordées et leur cohérence par rapport aux orientations stratégiques du projet. Deux grands ateliers de formation ont en particulier été organisés :

- Sur **le cadre légal de la répression de la corruption en RDC,** formation organisée par le représentant local de l'OSCEP, membre du réseau Kuleta Haki, en octobre 2019, à destination de 11 activistes représentants 7 organisations de la société civile et 15 journalistes.
- Sur **la corruption et les infractions assimilées en droit pénal congolais**, formation organisée en décembre 2020, en collaboration avec le Conseil supérieur de la magistrature et le GTJDH. Cette formation, dirigée à 27 acteurs de la société civile et 11 journalistes, a permis surtout aux professionnels de la justice de cerner les contours et les spécificités des infractions de la corruption, souvent mal appréhendée même par les magistrats faute de formation continue.

Les connaissances sur la corruption, ses conséquences et les règles éthiques des participants aux différentes formations et ateliers organisés au cours du programme ont été évaluées à l'aide de tests pré et post formation, qui ont montré une progression positive pour l'ensemble de 45% pour les journalistes et 36% pour les acteurs de la société civile.

Les actions de formation et accompagnement des journalistes ont été réalisées avec succès et leurs résultats sont perceptibles dans l'augmentation du nombre d'articles et productions journalistiques réalisées pendant la durée du programme par les journalistes appuyés. Ainsi, l'enquête menée dans le cadre de la collecte de la ligne de base avait mis en évidence la faiblesse du journalisme lushois en matière d'information sur la corruption : en 2018 seuls deux articles de presse avaient été publiés sur le sujet. Au terme du projet, **61 productions** ont été réalisées par une dizaine de journalistes de Lubumbashi associés au projet auxquelles s'ajoutent **5 émissions de radio** réalisées par les membres du réseau ainsi que **2 spots vidéo**. A titre d'illustration, ci-après quelques titres d'articles produits :

- Sur le site d'information www.lebonobo.net
  - Mise en ligne d'une émission vidéo et d'un article sur le thème « La RDC, une société éthique ou a éthique ? Timothée Mbuya éclaire l'opinion » (13/01/2022)
  - Mise en ligne d'un article : «La détention préventive et le mandat d'arrêt provisoire des principes, que des expéditions. » (23/10/2021)
- Sur le site acpcongo.com : « Haut-Katanga: la criminalité de l'élite au centre d'un atelier à Lubumbashi » (03/08/2020) par Venicia KABIMBI
- Presse Écrite. Paru dans le journal Le Détective ; JUSTICE : " Quand le justiciable amorce le premier pas dans la corruption " ; RÉFÉRENCE : Le Détective. Hebdomadaire d'Analyse, d'Option, d'Investigations et d'Informations Générales. Éditeur Responsable : MUKUNA KABUMANA Christian ; Edition numéro 193 du 19 au 26 Avril 2022
- Publications dans le magazine laguardia.info :
  - http://magazinelaguardia.info/2021/09/20/lubumbashi-la-police-de-protection-des-femmes-et-des-enfants-pointee-dans-la-corruption/
  - http://magazinelaguardia.info/2021/09/15/haut-katanga-corruption-dans-les-mines-la-campagne-le-congo-nest-pas-a-vendre-sollicite-limplication-de-la-justice/
  - http://magazinelaguardia.info/2021/08/12/lubumbashi-opacite-dans-la-gestion-de-taxe-immondice/

- http://magazinelaguardia.info/2021/07/08/corruption-dans-le-systeme-judiciaire-au-haut-katanga-le-premier-president-de-la-cour-dappel-sengage-a-sanctionner/

3.2.3 Réalisation du Résultat 5

Tableau n°7 : Indicateurs du Résultat 5 de l'objectif spécifique

R5 : Des échanges au-delà du projet pilote permettent de susciter de nouvelles vocations dans d'autres endroits du pays.			
Indicateurs	Situation de départ	Prévu fin du projet	Réalisé fin du projet
IOV 5-1 : Nombre d'échanges organisés par le Réseau avec les acteurs de Kinshasa	0 (zéro)	Augmentation des interactions entre Lubumbashi et Kinshasa entre l'année 2 et l'année 3	1 échange tenu à Kinshasa en marge de la journée du 09 décembre 2021 commémorant la lutte contre la corruption
IOV 5-2 : Nombre de membres/alliés nouveaux hors de Lubumbashi (Kinshasa) par année	0 (zéro)	Des alliés sur Kinshasa et Lubumbashi sont identifiés à la fin de l'intervention	30 acteurs judiciaires et de la société civile de Kinshasa dont 6 femmes

La stratégie visant à atteindre le résultat 5 s'est principalement concentrée sur la ville de Kinshasa. Un atelier d'échanges entre cinq membres du Réseau et 30 acteurs de la justice reconnus pour leur intégrité à Kinshasa (professionnels du droit, membres de la société civile, journalistes, universitaires) a ainsi été organisé en marge de la journée du 9 décembre 2021 commémorant la lutte contre la corruption. Cet atelier a permis un partage d'expériences entre les membres du Réseau et des acteurs de la capitale et a ainsi constitué une première étape clés pour alimenter la réflexion et les stratégies envisagés dans la lutte contre la corruption en dehors de Lubumbashi. La pandémie et les restrictions de voyages et de réunions n'ont malheureusement pas permis de pouvoir insuffler cette dynamique de manière suivie dans le cadre spécifique de ce projet. Néanmoins, RCN J&D a pu capitaliser sur cette première initiative en intégrant dans la deuxième phase du Programme DGD un volet de lutte contre la corruption à Kinshasa, mais également en Ituri, en Equateur et au Kasaï dans le cadre du deuxième programme d'appui à la Réforme de la justice (PARJ II). L'identification de ces acteurs clés à Kinshasa, leur mise en relation avec certains membres du Réseau et les équipes de RCN J&D trouvera donc une suite dans le cadre du Programme DGD REPLIC[23].

3.2.4 Réalisation du Résultat 6

Tableau n°8 : Indicateurs du Résultat 6 de l'objectif spécifique

R6 : Des recherches-actions alimentent, au niveau national, la réflexion autour de la lutte contre la corruption dans les services publics			
Indicateurs	Situation de départ	Prévu fin du projet	Réalisé fin du projet
IOV 6-1 : Publication d'une analyse des résultats de l'intervention menée sur le phénomène de corruption dans la justice pénale à Lubumbashi et les stratégies d'action pertinentes	0 (zéro)	Une publication est effectuée en fin d'année 2	Etude menée par ECOCRIM : « Evaluation de l'évolution du réseau anticorruption de Lubumbashi entre 2019 et 2021 et résultats de l'opération d'affichage du tarif des frais judiciaires dans les juridictions du Haut-Katanga à Lubumbashi en 2020 »
IOV 6-2 : Alimentation au niveau sectoriel des résultats de l'intervention	0 (zéro)	La publication de l'année 2 est valorisée et partagée au niveau du groupe sectoriel référant à la PNRJ	Le partage au niveau du GTJDH n'a pas été possible car on est en attente de la nomination d'un Responsable pour remplacer le cabinet INANGA qui assure la coordination. Cependant, dans le cadre du consortium PARJ2, cette étude a été partagée avec ASF Belgique, spécialement pour l'expérience de l'affichage des tarifs judiciaires qu'elle réalisera dans le volet Aide judiciaire.

L'étude de base du projet Kuleta Haki a été réalisée en deux temps, en février puis en décembre 2019. La deuxième phase de l'étude de base a été menée en partenariat avec un professeur du Centre de criminologie de l'Université de Lubumbashi, par ailleurs membre du réseau, ainsi qu'un doctorant et plusieurs étudiants de l'université de Lubumbashi. Cette collaboration fructueuse a été pérennisée dans le cadre de réflexions et d'autres recherches-actions réalisées entre 2021 et 2022.

Par ailleurs, il convient de noter que RCN J&D est membre du Groupe Thématique Justice et Droits Humains, aux côtés des Partenaires Techniques et Financiers de la RDC et des représentants congolais du Ministère de la justice et de la magistrature, et que cette instance est chargée de piloter et suivre la mise en œuvre de la Politique Nationale de Réforme de la Justice. Depuis le mois de septembre 2019, RCN J&D assure la co-présidence d'un nouveau groupe de travail dédié à la lutte contre la corruption. Dans ce cadre, RCN J&D avait pu rendre compte de l'avancée du projet

et promouvoir l'approche originale retenue consistant à s'appuyer sur le changement de mentalités et de comportement des acteurs de la justice et de la population, plutôt que sur le contrôle et la sanction pour lutter contre la corruption. Cette approche avait attiré l'attention de la nouvelle représentante du Bureau INL[24] qui avait eu organisé un échange entre le chef de mission de RCN J&D et deux représentants de l'institution chargés de définir les priorités d'intervention de la Coopération américaine en matière de lutte contre la corruption en RDC. Cette rencontre a plutôt eu lieu en mars 2022. L'expérience de RCN J&D sur la lutte contre la corruption dans le système judiciaire avait également été partagée avec ENABEL pour pouvoir nourrir ses réflexions pour son programme quinquennal 2023-2027.

Grâce à l'appui de la consultance de C Lever – divers échanges et réflexions ont eu lieu pour l'appui au chef d'antenne sur l'approche systémique de la corruption de CDA et les implications pour son implication concrète dans le projet. C-Lever a également appuyé la rédaction de la stratégie de mise en œuvre des clubs d'écoute ainsi que du monitoring de la corruption. Devant l'impossibilité d'effectuer une mission à Lubumbashi, C-Lever a collaboré avec South Research dans le développement d'une stratégie de lutte contre la corruption pour RCN J&D en RDC sur base su projet Kuleta Haki avec une Théorie de changement bien articulée. Ces documents constituent en effet la base du programme anticorruption de RCN J&D dans les projets DGD-REPLIC et PARJ II.

Enfin, en marge de la célébration mondiale de lutte contre la corruption, il s'est tenu une conférence sur la lutte contre la corruption devant divers acteurs académiques, judiciaires, étatiques et le GTJDH en vue de partager l'approche mise en œuvre dans le cadre de ce projet et développer une masse critique autour des enjeux et défis relatifs à cette thématique au regard de la répression observée sur les animateurs politiques du pouvoir central.

4. Impact et durabilité

L'objectif principal de la phase 2 du programme Kuleta Haki a été de renforcer la dynamique de lutte contre la corruption à Lubumbashi qui avait été lancée entre 2015 et 2017 et qui consiste à valoriser les personnes qui, au quotidien, ont déjà su poser des actes de résistance face à la corruption (approche bottom-up), pour le respect des droits des personnes en contact avec la justice et la police.

C'est une approche innovante, inscrite dans le long terme, qui, outre le personnel des institutions judiciaires et les justiciables, a pour cible de mobiliser l'ensemble de la société civile, en particulier les journalistes, et autres membres de la société civile actifs dans la défense des droits dans le monitoring et la dénonciation des actes de corruption.

Le postulat de départ est de soutenir le changement de comportements (1) en permettant à l'ensemble de ces acteurs d'avoir un regard plus aiguisé sur les pratiques judiciaires en matière pénale à Lubumbashi et (2) en soutenant les acteurs intègres, en valorisant leur travail, et leurs comportements exemplaires. L'hypothèse du « strength in numbers » comme catalyseur des résistances à la corruption a ainsi été explorée pendant la durée du projet.

Conscient que les changements visés nécessitent de s'inscrire dans la durée, le programme a privilégié une approche basée sur la **valorisation** et **mise en réseau** de pratiques existantes et endogènes et sur l'**appropriation** par les différentes parties prenantes du programme des stratégies identifiées (partenaires locaux, membres du réseaux, journalistes mobilisés, formation et renforcement des pratiques au sein des clubs d'écoute).

En termes de valorisation et mise en réseau, les évaluations et enquêtes finales montrent que malgré les difficultés rencontrées, le **Réseau** mis en place jouit d'une **notoriété** et **d'une confiance**, notamment en externe, qui le **rendent attractif** et qui peuvent permettre d'assurer une certaine durabilité : *« Les actions d'influence en direction des collègues et de la hiérarchie, les émissions de radio, le port des signes de visibilité (polos, képis, stylos, etc…), les marches de santé à l'occasion des ateliers de soutien à la résistance, les actions collectives (conférences, formations) de la société civile et des journalistes ainsi que les interventions dans les clubs d'écoute ont assuré une bonne visibilité au réseau : il ressort de l'enquête menée en mars 2022 que le réseau dispose d'un bon niveau de notoriété (78 % des personnes interviewées ayant connaissance de l'existence du réseau contre 61% au démarrage du projet) grâce notamment aux activités de formations organisées au cours du projet avec le concours des membres du réseau (déclaration issue de 46% des personnes interrogées) et aux médias (25%) et jouit d'une confiance élevée dans sa capacité à faire la différence en matière de corruption (78 % d'opinion favorable contre 68% au démarrage du projet). La confiance et la notoriété sont des facteurs favorables à l'attractivité du réseau. A cet égard, il convient de noter qu'à la clôture du projet, 63 personnes sur 82 interrogées ont déclaré leur intérêt pour le réseau et sont prêtes à agir, ce qui confirme le potentiel d'attractivité du réseau Kuleta Haki ».* Par ailleurs, 88% des membres du Réseau déclarent être redevables à l'égard des autres membres, la confiance et redevabilités mutuelles entre les membres du Réseau, sont également un facteur de durabilité.

La question de l'opérationnalité du Réseau, une fois le projet terminé peut soulever des questionnements et des incertitudes. A ce sujet, le rapport d'évaluation finale externe souligne qu'il aurait été nécessaire, dans un souci de durabilité, de formaliser le Réseau en lui donnant une personnalité juridique sous forme d'ASBL. Cela était par ailleurs souhaité par certains membres. Cette option n'a pas été soutenue par RCN J&D et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord parce que la dynamique « réseau » et la logique qui l'a sous-tende nécessite une implication et une intégrité de la part des membres qui est bien différente et potentiellement beaucoup plus impactante dans la lutte contre la corruption que celle que l'on peut observer dans une ASBL formelle. De plus, et surtout, la formalisation du Réseau en une association aurait mis en porte-à faux plusieurs des membres, en particulier les magistrats, pour lesquels ils n'auraient pas été possible de combiner un engagement dans une ASBL et leurs obligations professionnelles. Ceci a été observé avec un magistrat président du conseil d'administration d'une OSC partenaire de RCN J&D à Kinshasa sur un autre projet qui n'a pas reçu de sa hiérarchie une autorisation expresse d'accomplir des actes de gestion pour son Organisation. En effet, la loi portant statut des magistrats stipule que les fonctions de magistrat sont incompatibles avec toute activité professionnelle, salariée ou non, dans le secteur public ou privé (article 65 - Loi organique n° 06/020 du 10 octobre 2006 portant statut des magistrats). Quant à la dérogation introduite à l'article 67, elle ne se rapporte qu'à l'activité d'enseignement dans une université ou un institut supérieur sur autorisation du Conseil supérieur de la magistrature (alinéa 1) ou du chef de juridiction (alinéa 2) en informant le conseil supérieur de la magistrature. Ces deux dispositions

Au-delà de ce débat sur la création d'une ASBL, l'analyse du Résultat 1 nous montre à suffisance que le projet a contribué à structurer le Réseau et à le doter d'un cadre de fonctionnement opérationnel et formalisé permettant de mettre en relation des acteurs clés de la lutte contre la corruption et de les mobiliser dans des réflexions et des stratégies (communes et individuelles) . Dans ce sens, le projet a lancé puis renforcé une dynamique positive, préexistante, à même d'être poursuivie dans le futur (quelle qu'en soit la forme). En particulier, les actions de soutien à la résistance (« teambuilding ») mise en œuvre dans le cadre du projet, ont permis de créer des liens forts de confiance entre les membres du Réseau , tout en renforçant de manière individuelle la confiance des membres dans leur propre potentiel en tant qu'acteur

de changement. C'est là un impact important, de nature même, à perdurer après le projet, et qui peut contribuer à maintenir, de manière individuelle et/ou collective, une dynamique positive dans la lutte contre la corruption.

L'impact positif du projet se situe également dans la réduction de l'ignorance des communautés qui commencent à se mobiliser pour dénoncer des cas et lutter contre la corruption. Comme le souligne l'évaluation finale, « certains changements notables sont déjà à signaler [et] peuvent directement être imputables à KULETA HAKI 2 comme relevé par divers constats de la mission, l'enquête quantitative et l'analyse de l'efficacité du projet [25]» ces impacts se situent dans le renforcement des connaissance et de la compréhension des enjeux systémiques de la corruption par le justiciables, par les acteurs de la justice mais également par la société civile et les journalistes qui ont un potentiel d'impact important pour le décloisonnement du débat public sur la corruption.

Enfin, comme le souligne l'évaluateur, « Même si le processus demeure long dans la lutte contre la corruption et la réduction de ses pratiques, et qu'il est difficile de mesurer ou d'estimer les proportions de baisse ou de hausse de la corruption à l'heure actuelle– celle-ci étant un phénomène systémique, à plusieurs causes, plusieurs formes et pratiques et variant d'un acteur à l'autre et d'un contexte à un autre – il y a lieu de reconnaître qu'un pas a été franchi et qu'une dynamique s'est effectivement enclenchée. »[26]

Il est important de signaler également que l'expérience de Kuleta Haki 2 a généré une expertise au sein de RCN J&D et de ses partenaires qui a permis d'élargir la portée géographique et la dynamique de lutte contre la corruption par le lancement de deux nouveaux programmes de lutte anticorruption, avec notamment le programme REPLIC à Kinshasa, financé par la DGD et le programme PARJ2 à Mbandaka, à Bunia et à Tshikapa, financé par l'Union européenne.

5. Partenaires

5.1 Bilan final de la coopération avec les partenaires locaux et (inter)nationaux

La sélection des partenaires locaux s'est faite dans la continuité du précédent programme sur base de l'analyse des spécificités de chacun et des besoins programmatiques. RCN Justice et Démocratie a joué un rôle d'accompagnement et renforcement des différents partenaires, notamment en termes de capacités de reporting et suivi de programme.

UCOFEM Haut-Katanga

L'Union Congolaise des femmes des médias, UCOFEM a été impliquée principalement dans la mise en œuvre des résultats 2, 3 et 4 du programme, dans tous les aspects liés à la formation/ sensibilisation des différents groupes cibles aux enjeux liés à la corruption. L'approche d'UCOFEM basée sur la promotion des droits de la femme et de sa participation dans l'espace public, a permis de renforcer la prise en compte du genre dans la mise en œuvre des activités ainsi que la participation équilibrée (hommes-femmes) aux différentes activités, clubs d'écoute, formations, campagnes de sensibilisation.

[25] Rapport d'évaluation final, page 31
[26] Ibidem p.32

Pendant toute la durée du programme, UCOFEM Haut Katanga et l'antenne de RCN J&D à Lubumbashi ont travaillé ensemble au développement des différentes stratégies et activités à exécuter par UCOFEM, pour en assurer la cohérence par rapport à la stratégie globale du programme. Par ailleurs, UCOFEM Haut-Katanga a bénéficié d'un renforcement de capacités et de diverses séances de coaching de la part de la Chargée AFL de RCN Justice et Démocratie qui ont permis de renforcer la qualité des rapports soumis.

UCOFEM est par ailleurs partenaire de RCN J&D dans le cadre du projet REPLIC - Agir pour une justice redevable plurielle et intègre au Congo, financé par la DGD dans le Nord Kivu.

ACIDH

Action contre l'impunité pour les droits humains (ACIDH) est une ONG congolaise de défense des droits de l'homme intervenant sur les questions de justice et de transparence dans l'exploitation des minerais , elle est impliquée depuis 2015 dans le projet pilote Kuleta Haki. Dans le programme actuel, ACIDH a participé, avec UCOFEM, à la mise en œuvre des activités liées aux résultats 2 et 3, visant la mobilisation des citoyens et leur information.

RCN J&D a collaboré avec ACIDH à la réalisation des Tribunes d'expression populaire, à l'organisation d'une Journée « Portes-ouvertes » et au monitoring des cas de corruption avec l'aide juridique.

JUSTICIA Asbl**, Association Africaine des Droits de l'Homme (ASADHO), Association Congolaise pour l'Accès à la Justice (ACAJ), Nouvelle Dynamique de la Société Civile (NDSCI), Journaliste En Danger (JED)**

Ces Organisations de la Société Civile ont été sélectionnées sur la base des échanges avec les animateurs de la Maison des Droits de l'Homme du Centre Carter grâce à qui est née le Collectif GRUWA pour la protection des activistes des Droits de l'Homme à Lubumbashi. Elles ont été associées également à la réflexion stratégique du Projet quant à l'axe actions de la société civile.

JUSTICIA asbl (ONG congolaise de défense des droits de l'homme très active au Haut-Katanga et très engagée dans la dénonciation de violations des droits de l'homme, par le travail avec la presse) et l'**Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme, ASADHO** ont été davantage mobilisées dans le cadre du programme, elles ont servi d'alliés au Réseau et ont été mobilisées collectivement dans le cadre du système d'alerte des cas de corruption, le monitoring et la documentation des cas, l'accompagnement des victimes et le plaidoyer.

Ecole de criminologie de Lubumbashi (ECOCRIM)

RCN J&D a travaillé avec l'école de criminologie dans le projet Kuleta Haki et pour d'autres travaux de recherche. L'école a été impliquée dans la collecte des données de l'étude de base approfondie en novembre 2019 et a conduit « l'Evaluation de l'évolution du réseau anticorruption de Lubumbashi entre 2019 et 2021 et résultats de l'opération d'affichage du tarif des frais judiciaires dans les juridictions du Haut-Katanga à Lubumbashi en 2020 » à la fin du programme.

Arts en Action

Cette association congolaise promeut l'art comme support au changement de comportement. RCN J&D avait travaillé avec Arts en Action dans la phase pilote. Elle avait été identifiée pour leur technique innovante du théâtre participatif, favorisant la création de groupes d'intérêts, connectivité pour le réseau. Cependant, le partenariat n'a pas pu être renoué pour la deuxième phase du programme, car l'association semble ne plus être active à Lubumbashi.

5.2 Bilan final de la/des contribution(s) d'autres donateurs :

Non applicable

5.3 Bilan final en matière de synergie et de complémentarité avec les autres acteurs

Les échanges en début de programme avec le Centre Carter et plus particulièrement avec la Maison des Droits de l'homme pour une analyse du contexte post-électoral du Haut Katanga, spécialement la dynamique des Organisations de la société civile, ont été bénéfiques. Le Centre Carter qui a accompagné les acteurs des Organisations de la Société Civile pendant la période préélectorale via le groupe GRUWA, est une référence quand à la compréhension des enjeux et des intérêts réels ou apparents des différents OSC dans le Haut - Katanga. Grace à leur expertise, RCN J&D a été capable de comprendre, chemin faisant, de quelle manière collaborer avec les OSC du Haut Katanga œuvrant à Lubumbashi.

Par ailleurs, une collaboration avait été envisagée en lien avec la protection des défenseurs des droits humains. Selon l'esprit de la Déclaration des Nations Unies de 1999, les fonctionnaires qui dénoncent la corruption, une fois menacés, sont assimilés aux Défenseurs des Droits de l'Homme. L'idée était donc de faire bénéficier autant que possible les acteurs du projet des actions mises en place par le projet "Advancing Human Rights and Electoral Justice". Toutefois, ce Groupe de Protection d'activistes des droits de l'homme avait été mis en place dans le contexte des violences préélectorales. Le fait qu'il n'y a pas eu de graves incidents de contestation des résultats des élections présidentielles et législatives et que le pouvoir est passé vers l'opposition, le danger qui pesait sur les activistes des droits de l'homme a baissé sur le territoire congolais comme à Lubumbashi. La MONUSCO a fermé ses bureaux et en même temps la Maison des Droits de l'Homme du Centre Carter à Lubumbashi a fermé pour manque de financements.

6. Thèmes transversaux : genre et environnement

6.1 Genre

En établissant un partenariat avec UCOFEM, l'intention de RCN J&D de pouvoir intégrer la perspective genre dans le projet était claire. Créée en 1997 par des femmes journalistes sujettes à des traitements discriminatoires au sein de leurs médias respectifs, UCOFEM travaille pour l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard de la femme par : (1) le renforcement des capacités des femmes de médias sur des aspects techniques sur le genre, (2) la sensibilisation sur le genre des acteurs des médias et de la population ; (3) la production et la publication des différents supports écrits, audiovisuels et en ligne. L'expertise de ce partenaire dans le domaine a été reconnue et valorisée. L'égale participation des femmes et des hommes a été visée dans l'ensemble des activités du projet. Au-delà de la « simple » présence des femmes aux activités, un effort important a été effectué pour que cette participation puisse être active et que l'ensemble des participants se sentent en confiance pour s'exprimer et prendre part

aux actions. Par ailleurs, l'expertise d'UCOFEM a permis d'assurer une sensibilité au genre dans l'ensemble des activités de sensibilisation et de formation, notamment en termes de communication (élaboration des messages clés et support développés).

Etant donné les normes de genre prédominantes dans la société congolaise, et les risques que comportent un engagement actif dans la lutte contre la corruption (risques qui sont accentués pour les femmes) le fait que le Réseau compte 21 % de femmes est encourageant, bien qu'encore insuffisant.

6.2 Environnement

Le projet ne comportait pas de composante environnementale. Néanmoins, une sensibilité particulière a été accordé aux enjeux environnementaux dans la mise en œuvre opérationnelle des activités. Cela s'illustre, par exemple, à travers l'usage de batteries et convertisseur, et non d'un groupe électrogène, pour pallier les insuffisances du courant électrique ; la mise en place d'une fontaine à eau dans le bureau afin d'éviter l'achat polluant de bouteilles d'eau en plastique ; l'usage du papier brouillon et la préférence donnée aux formats électroniques sur les impressions.

7. Visibilité du donateur

Conformément à ce qui a été mentionné dans le rapport intermédiaire : une attention particulière a été accordée à la visibilité du donateur d'abord en interne sur les différents documents du projet ; ensuite, lors des activités qui ont été jugées non dangereuses au regard de l'image du donateur. En effet, un contrôle minutieux a été exercé tantôt par le Chef de Mission tantôt par le Coordinateur Projets de tous outils de visibilité en vue de ne pas porter préjudice à l'image du bailleur, sachant qu'au mois d'octobre 2018 (date officielle du démarrage du projet) la Belgique venait de fermer le consulat de Lubumbashi sur fonds de tension diplomatique entre la RDC et la Belgique.
Par ailleurs, compte tenu du contexte préélectoral caractérisé par beaucoup de tensions et face au changement de régime en 2019, RCN J&D a jugé prudent de ne pas mettre de logos sur le véhicule de RCN J&D ; et cela en est resté ainsi toute la durée du projet.

8. Rapport financier

L'exécution du projet a été réalisée grâce à la subvention reçue (900.000 Euros) dans les limites et les règles contractuelles. Les détails sont disponibles dans le rapport financier final qui est composé d'un tableau comparant la ventilation du budget approuvé et les dépenses réellement effectuées et une liste des dépenses groupées par poste budgétaire, rangée par ordre chronologique au sein de chaque poste budgétaire et mentionnant le numéro de la pièce au sein du poste budgétaire, la date, le libellé et le montant. Tous les montants sont indiqués en euros, éventuellement en combinaison avec une autre devise et mention du taux de change appliqué.

9. Annexes

1. Cadre logique
2. Rapport de l'étude de base
3. Rapport Narratif intermédiaire
4. Rapport d'évaluation externe
5. Rapport d'évaluation interne sur l'évolution du Réseau anticorruption et l'opération d'affichage des tarifs judiciaires
6. Rapport intégral appui perlé South Research
7. Rapport d'exécution appui stratégique anticorruption de C-Lever
8. Narratif Théorie de changement de la stratégie nationale de RCN J&D sur la lutte contre la corruption en RDC
9. Déclaration du partenaire local que des biens durables ont été transférés + liste de ces biens (Annexes cotées de 01 à 05)
10. Quelques photos d'illustration